

Conseils pour l'intégration des transferts monétaires dans l'Aperçu des Besoins Humanitaires et les Plans de Réponse Humanitaire- HNO et HRP

Exigences minimales du processus :

Grâce à un travail continu avec les partenaires du Domaine de Responsabilité de Protection de l'Enfance (DdR PE) et à la liaison avec le Groupe de Coordination inter-Clusters (GCIC), avec le Groupe de travail sur les Transferts Monétaires (GTTM) et avec les clusters concernés (en particulier la Sécurité Alimentaire et l'Éducation), les coordinateurs de DdR PE et les gesticteurs de l'information devraient :

- S'assurer que les indicateurs pertinents pour la protection de l'enfance (PE) - en particulier ceux liés au travail des enfants, aux mariages précoces et à l'abandon scolaire - soient inclus dans les évaluations multisectorielles des besoins, ainsi que les indicateurs sur les revenus, les dépenses et les dettes des ménages.
- Être au courant des évaluations de faisabilité des TM effectuées par le GTTM et d'autres clusters.
- Contribuer aux processus de prise de décisions menant à l'utilisation éventuelle de transferts monétaires à usages multiples (TMUM). S'assurer aussi que les considérations de la PE soient dûment incluses dans les TMUMs et dans les outils et processus pertinents des TM d'autres secteurs. Des indicateurs de PE suggérés pour les TMUM sont disponibles [ici](#).
- Se tenir informé et contribuer aux processus menés par le GTTM qui visent à optimiser la planification et la conception des TM, tels que le développement ou la mise à jour du panier de dépenses minimum (MEB), l'harmonisation de la valeur des transferts et le ciblage des TM.
- Travailler avec les partenaires du DdR PE et le GTTM pour analyser l'utilisation des TM dans le secteur de la PE et en assurer le suivi conformément aux [directives d'OCHA](#).

N'oubliez pas d'utiliser les Helpdesk du DdR PE au cas où vous auriez des questions ou besoin de bons exemples d'autres pays.

Termes clés

Les transferts monétaires (TM) sont tous les programmes dans lesquels des transferts d'espèces ou de coupons pour des biens ou des services sont directement fournis aux bénéficiaires. Dans le contexte de l'aide humanitaire, le terme se réfère à des transferts d'espèces ou des coupons donnés à des individus, des ménages ou des communautés bénéficiaires - et non à des gouvernements ou autres acteurs étatiques. Le terme TM est utilisé de manière interchangeable dans la littérature existante avec les termes *interventions monétaires*, *assistance monétaire*, *programmation monétaire* et *programmes de transfères monétaires*.

Les transferts monétaires à usages multiples (TMUM) sont des transferts (périodiques ou ponctuels) correspondant à la somme d'argent nécessaire pour couvrir, totalement ou partiellement, les besoins de base et/ou de redressement d'un ménage. Ce terme désigne les transferts destinés à répondre à des besoins multiples, la valeur du transfert étant calculée en conséquence.

Une intervention sectorielle désigne une intervention conçue pour atteindre des objectifs spécifiques au secteur. L'aide sectorielle peut être conditionnelle ou inconditionnelle. Les coupons (transferts restreints) peuvent être utilisés pour limiter les dépenses aux articles et services contribuant à la réalisation d'objectifs sectoriels spécifiques. Les interventions sectorielles fournies par le biais de transferts monétaires peuvent être conçues pour influencer la manière dont les bénéficiaires les dépensent ; c'est ce que l'on appelle *fléchage*.

Pourquoi est-il important d'inclure les transferts monétaires dans les HNO et les HRP ?

Le recours aux TM a considérablement augmenté ces dernières années, passant de 10,6 % de l'aide humanitaire internationale en 2016 à 19 % en 2020. Aujourd'hui, les TM sont largement reconnus comme une modalité plus souple et plus digne de fournir de l'aide humanitaire et c'est aussi la modalité préférée de nombreux bénéficiaires. Les TM sont transversaux et soutiennent donc l'objectif du Cycle du Programme Humanitaire de coopérer, d'obtenir des résultats collectifs et d'améliorer la redevabilité envers les populations touchées.

En matière de protection de l'enfance, les TM peuvent contribuer à prévenir les risques dans tous les domaines du deuxième pilier des Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'action humanitaire. Les TM peuvent également être utilisés comme un outil dans le cadre de réponses intégrées visant à lutter contre certaines violations des droits de l'enfant, comme le travail des enfants et la VSBG, et à atténuer l'implication des enfants dans des stratégies d'adaptation nuisibles pour répondre aux besoins de base des ménages.

Comme dans d'autres secteurs, la principale contribution que les TM peuvent apporter à la protection de l'enfance est d'offrir un accès financier à des biens et services essentiels et de compenser dans une certaine mesure certains coûts d'opportunité, tels que les coûts liés à la perte du travail ou du mariage des enfants. En d'autres termes, les TM contribuent à supprimer les obstacles économiques que les enfants et leurs familles rencontrent pour accéder aux biens et services essentiels, tels que la nourriture, le logement, l'eau, l'assainissement, l'hygiène, l'éducation, ou le transport vers des services gratuits. De ce fait, les TM peuvent diminuer les risques liés à la protection de l'enfance lorsque ceux-ci ont des racines économiques.

Les causes profondes des risques liés à la protection de l'enfance étant rarement purement économiques, les TM ne suffisent pas à eux seuls et doivent, pour être efficace, être intégrés à d'autres interventions dans le domaine de la protection de l'enfance et dans d'autres secteurs.

Du point de vue de la coordination, les trois principales formes de TM auxquelles le secteur de la protection de l'enfance peut se rattacher sont les transferts monétaires à usages multiples (TMUM) et les TM dans les secteurs de la sécurité alimentaire ou de l'éducation. Il est encore relativement rare d'avoir des TM avec des objectifs explicites de protection de l'enfance et financées par ce secteur-ci. Pour cette raison, l'intégration des TM dans les sections de protection de l'enfance des HNO et des HRP nécessite d'une coordination avec d'autres clusters et avec le [GTTM](#).

Intégration des TM dans le HNO et le HRP :

Conseils pour la préparation de l'HNO : Pour éclairer les analyses de pertinence et de faisabilité des TM, les DdR de la protection de l'enfance doivent :

- Collaborer avec d'autres clusters et le GTTM pour étudier, dans le cadre des évaluations des besoins, l'existence et l'ampleur des obstacles économiques à l'accès aux biens et services essentiels. Des données secondaires sont souvent disponibles. Si ce n'est pas le cas, les évaluations des besoins multisectoriels disponibles collectent généralement des données sur les revenus, les dépenses et les dettes des ménages, qui doivent être analysées en conjonction avec des indicateurs tels que le travail des enfants, le mariage précoce et les abandons scolaires.
- Collaborer avec d'autres clusters et le GTTM pour comprendre les aspects de faisabilité des TM tels que la fonctionnalité des marchés pour les biens et services pertinents, l'acceptation des TM par les personnes touchées, les gouvernements et les donateurs ; la capacité des prestataires de

services financiers à fournir des TM humanitaires, les programmes nationaux de protection sociale existants, les risques de protection qui peuvent être associés à la modalité de TM et les mesures d'atténuation de risques spécifiques.

Quelles sont les informations à inclure dans la section de Protection de l'enfance du HNO :

- Une explication de l'impact de la crise sur les tendances des risques de PE et l'identification des besoins liés à la vulnérabilité économique.

Quelles informations inclure dans le chapitre sectoriel du HRP :

Déterminer quels risques associés à la vulnérabilité économique peuvent être atténués par des TM .

Dans les rares cas où les TM dans le HRP sont financés par la PE et conformément aux [directives d'OCHA](#):

- Préciser si les TM seront utilisés pour réaliser des programmes prévus.
- Inclure des informations sur les preuves utilisées pour déterminer le recours aux TM (c'est-à-dire la fonctionnalité des marchés, les obstacles économiques rencontrés pour accéder aux biens et services essentiels).
- Indiquez le pourcentage de la réponse fournie par le biais des TM, ainsi que des informations sur le nombre de personnes ciblées par les mêmes.
- Pour le suivi des objectifs sectoriels, inclure des indicateurs basés sur les résultats et non spécifiques aux TM.

Dans les cas où les TM soient mis en œuvre par d'autres secteurs et où des liens avec d'autres secteurs doivent être établis :

- Préciser que des référencements entre les programmes de PE et des TM pertinents sont nécessaires.
- Collaborer avec d'autres secteurs et le GTTM pour déterminer les possibilités d'inclure des objectifs de protection de l'enfance dans les programmes de TM.

Ressources Clés (en anglais):

Evidence

- ✚ [Alliance for Child Protection: Cash Transfer Programming and Child Protection in Humanitarian Action: Review and Opportunities to Strengthen Evidence](#)
- ✚ [CaLP: Cash Transfer Programming in the Education and Child Protection Sectors: Literature review and Evidence maps](#)
- ✚ [WRC et IRC: Programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires et résultats en termes de violences basées sur le genre : données factuelles et priorités des futures recherches](#)

Guides et outils

- ✚ [UNHCR: Guidance on Promoting Child Protection Outcomes through CBI](#)
- ✚ [Alliance for Child Protection: Toolkit for Monitoring and Evaluating Child Protection when using Cash and Voucher Assistance](#)
- ✚ [WRC, IRC and Mercy Corps: Resources for Mainstreaming Gender-Based Violence \(GBV\) Considerations in Cash and Voucher Assistance \(CVA\) and Utilizing CVA in GBV Prevention and Response](#)

Exemples de l'utilisation des TM pour la PE: [Plan International CAR](#); [Save the Children](#); [UNHCR MENA](#); [UNICEF Lebanon](#).